

INFORMATION AU PATIENT

Vous souffrez du **diabète** et vous êtes traité dans un service de diabétologie conventionné ?

Ou vous souffrez d'**une affection au pied liée au diabète**, pour laquelle vous être traité dans une clinique curative du pied diabétique de troisième ligne ?

Ce message est pour vous. Veuillez le lire attentivement, et vous adresser au médecin responsable du centre en cas de question.

Les centres en question participent obligatoirement à une initiative d'amélioration des soins à la demande de l'INAMI et coordonnée par **Sciensano**. Ce projet porte le nom de « Initiative pour la Promotion de la Qualité et de l'Epidémiologie du Diabète sucré », abrégé en **IPQED** et **IPQED-Pied**.

Si vous êtes traité dans le cadre d'une des conventions en question (voir verso), votre centre collectera **certaines données médicales et personnelles** de votre dossier médical. Ces données sont **pseudonymisées** et transmises à Sciensano de manière totalement sécurisée via la plateforme Healthdata.be (plus d'info sur <https://healthdata.sciensano.be/fr>). Les **données démographiques** (date de naissance, sexe, lieu de résidence et date de décès) peuvent être extraites du registre national ou la Banque Carrefour de la sécurité sociale.

Sciensano et l'INAMI sont responsables du traitement et de la conservation des données. Sciensano ou l'INAMI ne reçoit pas votre nom et n'a pas la possibilité de vous identifier. Les données ne sont accessibles qu'aux personnes autorisées.

Les données pseudonymisées sont communiquées de manière **agrégée** aux centres mêmes, à l'INAMI et au public général sous forme d'un rapport public. Il est impossible de vous identifier dans ces publications.

Vous avez le **droit de consulter et rectifier vos données**. Vous avez également le **droit de vous opposer** à ce que vos données soient transmises à Sciensano. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au médecin responsable du centre, lequel effectuera les démarches nécessaires.

Conventions concernées

Si vous êtes traité dans le cadre d'une des conventions ci-dessous, vos données pourraient être transmises à Sciensano.

Projet IPQED

- Convention de rééducation en matière d'autogestion de patients atteints de diabète sucré.
- Convention de rééducation fonctionnelle relative à l'insulinothérapie par perfusion continue à domicile à l'aide d'une pompe à insuline portable.
- Convention relative au monitoring continu de la glycémie chez le patient diabétique.

Projet IPQED-Pied

- Convention de rééducation fonctionnelle relative aux cliniques curatives du pied diabétique de troisième ligne.

Les projets IPQED et IPQED-Pied ont reçu de la part du Comité de Sécurité de l'Information l'**autorisation** (réf. 15/205, 18/186 et 22/146) d'utiliser les données personnelles et médicales des patients au sein d'un cadre clairement défini. Pour chaque nouvel **usage des données** une requête sera soumise à l'approbation du Comité de Sécurité de l'Information. L'autorisation d'utiliser des données démographiques au registre national a été accordée par le ministre de l'Intérieur (réf. 14/2022).

Le **Comité de Sécurité de l'Information**

a été institué par la loi du 5 septembre 2018 et a des missions spécifiques en vue de la protection de la vie privée dans le traitement des données à caractère personnel. L'**Autorité de protection des données** est un organe de contrôle indépendant qui, depuis le 3 décembre 2017, veille au bon respect de la protection des données à caractère personnel. Si vous avez des doutes sur la protection des données lors du traitement de vos données dans le cadre des projets IPQED ou IPQED-Pied, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données.

Trouvez **plus d'informations** sur le site internet :

<https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/diabete>

Ou via le code QR :

IPQED



IPQED-Pied

